



La réunion a débuté à 18h sous la présidence du Maire, M Peinado Thierry

**Présents :** Thierry PEINADO, Christian DUMOULIN, Katharina MCLELLAN, Jessica JOACHIM, Julienne FERNANDEZ, Vincent FERNANDEZ, Adrien SAXOD

**Assistaient également à la séance :** Suzanne MELIX-GUERIN ; Clément PEINADO

**Ordre du jour :**

- Rencontre avec le géomètre expert au sujet des travaux connexes à l'aménagement foncier.
- Approbation du pv du dernier conseil municipal.
- Délibération permettant le recours à un contrat accroissement d'activités pour le service administratif.
- Questions diverses.

M Dumoulin Christian a été désigné secrétaire de séance

**1) Rencontre avec le géomètre expert au sujet des travaux connexes à l'aménagement foncier.**

Les travaux connexes à l'aménagement foncier consistent en la réalisation d'ouvrages d'intérêt collectif ou d'opérations permettant l'exploitation du nouveau parcellaire (chemins, hydraulique, plantations, clôtures).

Le géomètre, M. Maury, a souhaité rencontrer le conseil municipal afin de présenter les travaux connexes retenus sur notre commune.

Le conseil municipal devra délibérer sur :

- la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes ;
- la validation du programme prévisionnel des travaux connexes ;
- les demandes de subventions pouvant être sollicitées auprès des différents partenaires institutionnels ;
- ainsi que la signature de la Charte de l'Arbre, permettant de bénéficier d'un niveau de subvention plus important pour les travaux de plantations et d'aménagement paysager.

**2) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2026**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 29 avril 2026 n'appelant aucun commentaire de la part des membres présents a donc été adopté à l'unanimité des présents.

**3) Délibération permettant le recours à un contrat accroissement d'activités pour le service administratif.**

Suite au départ ç la retraite d'Anne et à la démission d'Alexia, 4 candidats ont été reçus avec l'aide du centre de gestion. Céline CHARGILLAT de la Bezole a été retenue pour les communes de Bourigeole et de Festes-et-Saint-André. Elle fait 2 semaines d'immersion à Festes-et-Saint-André puis un CDD de juin à septembre. Ensuite 13 semaines de formation à mi-temps à partir du 14/9, prise en charge par le Centre de Gestion et France Travail suivi d'un CDD de 6 mois.

Nous devons prendre une délibération pour permettre ce recrutement

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

A la suite de besoin identifié au service administratif et dans l'attente de réflexion sur l'organisation du service consécutive au départ de la collectivité du secrétaire général, si aucune solution en interne ne peut être mise en œuvre pour couvrir le besoin, il apparaît nécessaire de recourir à un agent contractuel afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

En application de l'article précité et au regard des nécessités de service, il est proposé la création d'un emploi de secrétaire de mairie non permanent à temps non complet à raison de 5h/35h rémunéré par référence au cadre d'emploi d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction du besoin effectif du service, renouvelable si nécessaire dans la limite de la durée du besoin et au plus dans la limite de 12 mois sur une période de 18 mois.
- **Autorise** le maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30